

Communiqué de presse

Paris, le 10 octobre 2024

L'UNAPL et l'APEC signent une convention de partenariat pour faciliter l'orientation des cadres et des jeunes diplômés vers les professions libérales



De gauche à droite : au 1^{er} plan, Gilles Gateau, directeur général de l'Apec et Christophe Sans, président de l'UNAPL

Au 2^e rang : Jean-François Rieffel, consultant relations institutionnelles et partenariats (Apec), Stéphanie Musega, responsable Relations institutionnelles et partenariales (Apec), Chirine Mercier, déléguée générale (UNAPL) et Kevin Kolb, consultant du réseau ORIFF-PL et MPL (UNAPL)

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) se mobilisent, à travers la signature de ce partenariat, pour optimiser l'accompagnement des cadres et jeunes diplômés intéressés par les professions libérales, en particulier les cadres seniors et jeunes diplômés des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

D'une durée de 3 ans, ce partenariat vise à poursuivre deux objectifs principaux :

- **Elargir les opportunités** pour les cadres et jeunes diplômés qui souhaitent s'installer en tant que profession libérale ou s'orienter vers les métiers salariés proposés dans les entreprises du secteur.
- **Renforcer et accompagner les reconversions professionnelles** vers les activités libérales

Ce partenariat se déploiera sur l'ensemble du territoire, et permettra le déploiement d'actions communes, les deux acteurs s'engagent notamment à :

- Sensibiliser les cadres et jeunes diplômés aux métiers des professions libérales, comme un mode d'exercice professionnel alternatif au salariat traditionnel ;

- Améliorer l'information sur les différents parcours et statuts possibles au sein des professions libérales (installation individuelle, collaboration, exercice en société, reprise d'entreprise ...)
- Proposer aux cadres en reconversion professionnelle un accompagnement personnalisé pour identifier les modes d'exercices d'activité libérales en adéquation avec leur profil, leurs aspirations et leurs compétences ;
- Mettre à leur disposition des outils et des ressources concrètes pour faciliter leur reconversion professionnelle vers les professions libérales (diagnostics de projet, rendez-vous spécifiques, formations à la création d'entreprise).
- Favoriser les passerelles entre le monde salarié et les professions libérales, notamment en encourageant la création de dispositifs de tutorat et de parrainage entre professionnels libéraux expérimentés et cadres en reconversion.

« Ce partenariat entre l'Apec et l'UNAPL va nous permettre d'unir nos forces pour offrir de nouvelles opportunités aux cadres et jeunes diplômés désireux de s'installer en libéral. Ensemble, nous sommes, en outre, mobilisés pour permettre à celles et ceux qui en ont le plus besoin, par exemple, les cadres seniors ou les jeunes diplômés des QPV, de s'orienter vers les professions libérales, alors même qu'ils n'y avaient pas forcément pensé. Enfin, les activités libérales répondent aux mutations actuelles du monde du travail, en proposant davantage d'autonomie et de flexibilité, en phase avec les aspirations des cadres et jeunes diplômés ». **Gilles Gateau, directeur général de l'Apec.**

« Les entreprises libérales participent à la vitalité de l'emploi dans les territoires urbains et ruraux. Les professions libérales représentent 11 % de la valeur ajoutée nationale et un vivier d'emploi important qui augmente chaque année. Avec plus de 200 professions distinctes, le statut libéral peut offrir de nombreuses opportunités aux jeunes diplômés et aux cadres en quête d'une nouvelle façon de travailler, plus autonome et plus libre. Je me réjouis de ce partenariat avec l'APEC, qui va permettre d'enrichir le travail d'accompagnement des porteurs de projets mené par l'UNAPL. »
Christophe Sans, Président de l'UNAPL

A propos de UNAPL

L'union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977.

Elle fédère 68 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique. Elle est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales.

Les professions libérales représentent 29 % des entreprises françaises et emploient plus de 3 millions de personnes, dont 1,7 million de professionnels et 1,3 million de salariés. La part des salariés cadres des entreprises libérales est de 33%, essentiellement au sein du secteur technique et cadre de vie.

Les missions de l'UNAPL sont triples :

- Défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales ;
- Promouvoir l'exercice professionnel libéral ;
- Représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social.

L'UNAPL est membre de l'Union des entreprises de proximité – U2P – première organisation patronale représentative au niveau national.

Contacts presse

Union nationale des professions libérales :

Fontlupt Conseil
Sylvie Fontlupt -Tél. 06 72 82 42 18

A propos de l'Apec

L'Apec, Association pour l'emploi des cadres, est une organisation paritaire qui se mobilise pour aider les cadres et les jeunes diplômé.es à partir de Bac+3, en particulier les publics les plus fragiles face à l'emploi. En tant qu'opérateur du Conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les cadres, l'Apec permet à ses clients, quelle que soit leur situation, de s'informer, réfléchir, se projeter et agir pour leur projet professionnel. En 2023, parmi les 163 000 cadres et jeunes diplômé.es accompagnés par l'Apec, 96 000 ont bénéficié du CEP. Dans un contexte de difficultés de recrutements, l'Apec aide les entreprises, notamment les TPE-PME, à trouver les compétences cadres dont elles ont besoin. Son observatoire analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre.

L'Association combine une présence territoriale de proximité avec son jobboard : apec.fr (plus de 2 millions d'offres d'emplois cadres publiées en 2023 et 440 000 profils de cadres en recherche d'opportunités). L'Apec et ses 1 100 collaborateurs et collaboratrices, est présente, avec plus d'une soixantaine de centres, en France hexagonale et en Outremer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte.

En savoir plus : corporate.apec.fr

Contacts presse Apec

Mendrika Lozat - mendrika.lozat@apec.fr – 06 74 94 76 24
Bénédicte Ndeke-Mukunay - benedicte.ndeke-mukunay@apec.fr – 01 40 52 22 09